Les subsides

Le comité Marchment a établi que les gens veulent un service fiable. Ils veulent être sûrs que le courrier sera distribué, que, une fois posté, il arrivera à destination dans une période de temps raisonnable. C'est la première priorité qu'ils ont indiquée au comité Marchment.

M. Keeper: Répondez à la question directement.

M. Andre: Voilà à quoi nous travaillons. Le député est libre de penser, s'il le veut: «Peu importe, l'important est que le courrier soit déposé dans la boîte aux lettres au bord de la route ou à la porte des maisons, même deux semaines en retard». S'il est sérieux, au contraire, il ne peut que se demander d'où viendra l'argent.

M. McKenzie: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser au ministre. Il était intéressant d'entendre ce matin le chef de l'opposition (M. Turner), l'artisan de notre dette. Nous n'oublierons jamais que, à l'époque où il était ministre des Finances, il a réussi à transformer un excédent de 700 millions de dollars en un déficit de 5 milliards. Il a parlé de service, et de bien d'autres choses. Je ne l'ai pas entendu dire d'où viendrait l'argent. Nous savons maintenant comment il se fait que nous soyons dans le pétrin. Il a fait des déclarations irréfléchies ce matin. Je l'ai vu quitter la Chambre tout piteux.

Je suis content que le ministre ait parlé du nombre de dirigeants. J'ai étudié la question en 1983 et 1984. On a laissé la direction de la Société des postes prendre tellement d'ampleur que la liste des dirigeants était longue de quatre pages. La Société comptait une trentaine de vice-présidents. La liste des dirigeants n'en finissait plus. Depuis que notre parti est au pouvoir, nous avons réduit la taille de la direction, épargnant ainsi des sommes énormes aux contribuables.

Toutes sortes d'informations fausses et trompeuses ont couru sur la livraison du courrier rural. Le ministre pourrait-il nous éclairer sur l'avenir de ces services?

M. Andre: Monsieur le Président, aucun itinéraire rural ne sera annulé, contrairement aux accusations que des députés de l'opposition ont lancées pour leurs propres fins politiques. Il ne sera apporté de changement aux bureaux de poste ruraux qu'après consultation, tout d'abord du député de la région, puis de la collectivité. Les changements sont inévitables. Je suppose que j'aurais dû noter le nom de la localité au Manitoba où le maître de poste a pris sa retraite et ne voulait plus occuper ces fonctions. Personne d'autre dans le village ne voulait exploiter le bureau de poste. Il n'y avait là aucune entreprise commerciale. Nous n'avions pas le choix. Il ne reste que sept familles dans cette localité. La seule solution était d'installer des boîtes communautaires. Les gens devaient aller acheter les timbres dans la ville voisine où ils vont de toute façon faire leurs emplettes.

Ce cas entre dans les statistiques. Les députés de l'opposition s'écrient: «Ah! Ah! La Société des Postes ferme un autre bureau. Elle a dit que non, mais elle le fait quand même.» Ces situations sont le résultat de mouvements démographiques. Je garantis que les changements auront pour résultat non de diminuer mais d'améliorer le service dans les collectivités rurales parce que bon nombre de ces 6 000 nouveaux points de service postaux seront ouverts dans les campagnes.

M. Orlikow: Monsieur le Président, il y a un an, 1 500 habitants des banlieues de ma circonscription ne recevaient pas le courrier à domicile comme ceux de la partie plus ancienne de ma circonscription. Ces gens sont furieux parce qu'ils considèrent qu'on les traite comme des citoyens de seconde classe. Ils ne peuvent obtenir leur courrier que par des superboîtes. Ils ne sont pas différents des habitants des banlieues de Winnipeg—Assiniboine ou de Winnipeg—Saint Boniface. Ils veulent savoir pourquoi ils sont traités en citoyens de seconde classe et pourquoi ils ne peuvent obtenir le même service que les habitants des vieux quartiers. Si c'est trop cher pour eux, n'est-ce pas trop cher aussi pour les habitants des vieux quartiers? Comment le ministre leur répondra-t-il? Ils croient qu'ils paient leur juste part d'impôt et pourtant on les traite en citoyens de seconde classe.

• (1220)

M. Andre: Monsieur le Président, si on vit sur une exploitation agricole . . .

M. Orlikow: Je ne parlais pas des exploitations agricoles.

M. Andre: Nous parlons de classes de citoyens.

M. Orlikow: Je parle de citadins.

M. Andre: Nous parlons de classes de citoyens. Si on vit sur une exploitation agricole à l'extérieur de la ville, si on va s'installer à la campagne pour avoir de l'air pur, on n'est plus relié aux réseaux d'égoûts ou d'eau courante, on a besoin d'un puits et d'une fosse septique.

On ne peut pas garantir les mêmes services à tous les habitants du pays, où qu'ils vivent, que ce soit dans les appartements des centres-villes, dans les banlieues ou dans les exploitaions agricoles à l'extérieur des villes.

M. Orlikow: Nous parlons de citadins.

M. Andre: En fait, il n'en a jamais été ainsi.

Le Nouveau parti démocratique était habituellement le parti de l'avenir, le parti du changement. Il est maintenant le parti le plus réactionnaire de la Chambre. Je suis surpris que le député ne critique pas le fait que le lait ne soit plus livré tous les jours. Pense-t-il aux handicapés qui ne recoivent plus le lait à domicile? Ne devrait-il pas se mettre en colère? Ils ne recoivent plus le pain tous les jours non plus. N'est-il pas scandaleux que les gens doivent sortir le soir ou en hiver pour acheter du pain. Mon Dieu, n'est-ce pas terrible?